



**LA FERTE ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

22 mai 2018

**DATE D'AFFICHAGE**

22 mai 2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

**OBJET**

**COMITÉ TECHNIQUE  
PARITAIRE :**

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmise en sous-  
préfecture le 3 0 MAI 2018

Publiée le 3 0 MAI 2018

Notifiée le 3 0 MAI 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Jacqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN-CHAMAILLE, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Alexa PELAGE, Michelle LUCARAIN, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Lionnel LAFONTAINE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Katia MERLEN, Stéphane LE PECULIER, André RIETZ.

**Etaient absents excusés :**

Yves MARRE donne pouvoir à Claire HERLIN-CHAMAILLE  
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT  
José AZEVEDO donne pouvoir à Mariannick MORVAN  
Camille CRONIER donne pouvoir à Alexa PELAGE  
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

**Etaient absentes :**

Mélanie MATHIEU  
Kaïte Caroline VILLANUEVA  
Nasser OUDJIT

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE  
COMPOSITION ET MODALITES**

- ↪ Fixation du nombre des représentants du personnel et de la collectivité,
- ↪ Maintien du paritarisme,
- ↪ Recueil des voix des représentants de la collectivité,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 32 et 33,

**VU** la loi n° 2010-751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique,

**VU** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985, modifié par décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011, relatif aux comités techniques des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics, notamment ses article 1,4 et 26,

**VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**CONSIDERANT** que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 25 mai 2018, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

**CONSIDERANT** l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel, soit entre 3 et 5 pour un effectif au moins égal à 50 et inférieur à 350,

**CONSIDERANT** que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 58 agents,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

- **FIXE** à 3 le nombre des représentants titulaires du personnel au sein du Comité Technique Paritaire (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- **DÉCIDE** de maintenir le paritarisme numérique en fixant à 3 le nombre des représentant titulaires du la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **DÉCIDE** de conserver le recueil, par le Comité Technique Paritaire, de l'avis des représentants de la collectivité,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire

Mariannick MORVAN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération V-IX Comité paritaire - composition et modalités

.....  
Date de décision: 28/05/2018

Date de réception de l'accusé 30/05/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DELIB09052018

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20180528-DELIB09052018-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assembles

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : DELIB 9 COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE.pdf ( 99\_DE-

091-219102324-20180528-DELIB09052018-DE-1-1\_1.pdf )

